

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0032352

ND: 38580

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05130

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ROHIGA ANY Fathima

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0672662882 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Jihane ALI AZZI
Médecine Générale
Echographie
Rés. Nakhil, Imm. 9A.2 - Ferrara
Hay Hassani - Casablanca
Tél. : 0522 91 40 40

Date de consultation :

22/06/2020

Nom et prénom du malade :

ROHIGA ANY FATHIMA

Age : 1961

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

épigastrique + ballon

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

A. Ali



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/06/2020		G Dr Jihane Hay Hassoun	1500 DT	Dr. Jihane Hay Hassoun Médecine Générale Echographie Rés. Nakhil, Imm. 9A.2 - Ferrara Hay Hassan 91 40 40 Tél : 0522 91 40 40

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>PHARMACIE AL HAKIM Dr. AÏSSI BOUCHRA 100, Rue Angèle EATOU Lot. Sekilia Qua CASABLANCA - Tél : 0522 90 71 60</p>	 <p>22/06/2020</p>	 <p>334.100</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le b

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.JIHANE ALI AZZI
Médecine Générale
Echographie



الدكتورة جهان علي عزي
الطب العام
الفحص بالصدى



091209403

Casablanca , Le :

ORDONNANCE
22/06/2020

الدار البيضاء في :

N = ROUG-ANI NOHANUD

123,60 x

1) INV x 50 ml bo cap SV

170,00 Mr 8 pdm hr 1/4

2) 144 GIAFIOPR cap SV

40,40 ep 1/2 les SV

3) METOSPASMYL gel 1 x 3/4

334,00

SYNTHMEDIC
22 rue zoubir bneu al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM
40 mg Cpr GR
Boite 14
641/150MP/21NRQ P.P.V: 123,60 DH
6 118001 020607



P.P.C. 170,00

LAPARA sarl
www.lapara.ma

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca
6 118001 100293

Dr. Jihane ALI AZZI
Médecine Générale
Echographie
Rés. Nakhil, Imm 9 A.2 - Ferrara
Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522 91 40 40



إقامة النخيل عمارة 9 شقة 2 فيارة الحي الحسني - الدار البيضاء - الهاتف 05 22 91 40 40
Résidence Nakhil Imm 9 A2 - Ferrara - Casablanca Tél : 05 22 91 40 40